



Bienvenue au Lycée Antoine de Saint Exupéry

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS 2021/2022

1^{ère} étape : la TELEINSCRIPTION est la première étape à remplir obligatoirement et uniquement pour les élèves venant de 3^{ème} (elle ne dispense pas de l'inscription qui est l'étape suivante). Pour les familles, l'**accès au service** s'effectue cette année encore dans le cadre du portail académique « Scolarité services » **au moyen des comptes EduConnect.**

2^{ème} étape : L'INSCRIPTION au lycée, en respectant scrupuleusement le calendrier et les horaires.

*Si l'élève vient d'un établissement hors secteur (c'est-à-dire autre que Etang-Salé, Avirons, Saint Leu) les pièces relatives à l'inscription (suivies d'un *) sont téléchargeables sur le site du lycée <http://lycee-avirons.ac-reunion.fr/>*

Pièces à joindre au dossier d'inscription :

➤ **POUR LA SCOLARITE**

- ☐ La fiche scolarité* (à remplir sur place ou à télécharger)
- ☐ L'imprimé de page de garde de la classe concernée* (sur place ou à télécharger)
- ☐ Photocopies des 3 bulletins de l'année 2020/2021
- ☐ 4 photos d'identité récentes
- ☐ La photocopie intégrale du livret de famille
- ☐ **Jugement de divorce en cas de garde d'enfant**
- ☐ La photocopie du justificatif d'adresse (facture d'eau, d'électricité ou quittance de loyer)
- ☐ L'attestation de réussite aux examens (Relevé de note Bac) pour une inscription en Terminale ou en 1^{ère}.
+ Pour les BTS
- ☐ L'attestation d'admission de Parcoursup
- ☐ L'attestation de réussite aux examens (relevé de notes Bac) à fournir dès l'obtention du document
- ☐ L'avis d'attribution conditionnelle de bourse du CROUS (si elle est en votre possession)

➤ **POUR LE SERVICE INTENDANCE**

- ☐ La fiche d'inscription au service de restauration* (pour tous les élèves, même les externes)
- ☐ **Un RIB** (nom prénom de l'élève au dos)

➤ **SANTE**

Le carnet de santé et des vaccinations sera à présenter à l'infirmier.

Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap pouvant nécessiter une prise de médicaments durant le temps scolaire ou d'aménagements particuliers, prenez contact avec l'infirmier scolaire dès la rentrée pour la mise en place d'un PAP : projet d'accueil personnalisé.

➤ **INTERNAT**

- ☐ Formulaire de demande d'inscription à l'internat* (sur place ou à télécharger) Les élèves dont le lieu de résidence ne se situe pas dans la zone de recrutement du lycée peuvent faire une demande auprès du chef d'établissement sous couvert des CPE. Ces demandes feront l'objet d'un entretien préalable avec un CPE. L'attribution d'une place est soumise à l'appréciation du chef d'établissement et n'est en aucun cas automatique. Le comportement de l'élève dans son établissement d'origine sera apprécié. Les demandes pour des motifs autres que géographiques doivent également être déposées avant la fin du mois de juin, elles ne sont pas prioritaires. L'inscription à l'internat est subordonnée à la présence d'un correspondant habitant les communes des Avirons, L'Etang Salé ou St Leu.

➤ **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- ☐ 10 euros pour l'adhésion facultative à la Maison Des Lycéens + une photo pour la carte de membre
- ☐ La cotisation à l'UNSS est de 20 euros pour l'année. Payable en début d'année au professeur d'EPS.
- **MANUELS SCOLAIRES** : contacter directement les associations de parents d'élèves (Bibliobus GPI M. HOAREAU 06 92 84 62 94 OU la FCPE/Mme CLAIN 06 92 33 26 86) Pour les CAP et les Bac Pro voir le Professeur Principal à la rentrée.